

S'installer se conjugue aussi au pluriel !



Et toi, pourquoi t'es-tu installé en société ?

Benoît ♦ "M'installer en GAEC pour développer un atelier de diversification, découpe de viande et vente directe"

Nathalie ♦ "En tant que citadine, c'était : l'installation sociétaire ou rien !"

Frédéric ♦ "On s'est regroupé avec mon voisin pour rendre un projet viable"

Myriam ♦ "L'EARL, une solution pour m'installer avec mon compagnon"

Sébastien ♦ "En GAEC pour libérer du temps libre (loisirs, vacances, responsabilités syndicales)"

Roger ♦ "transmettre mon exploitation progressivement"

Jérôme ♦ "Ne pas travailler seul, on est plus fort en groupe ! Partager les risques et les responsabilités"



Caroline ♦ "Le GAEC, c'est moins de routine et plus de liberté"

Aujourd'hui, **67% des installations aidées sont faites en société**, dont 41 % en GAEC et 22% en EARL (Sources CNASEA, 2007).

En outre, les RDI (Répertoire Départ Installation) proposent de plus en plus d'offres sociétaires pour les candidats hors cadre familial.

Ainsi, avec près de 244 000 agriculteurs associés, l'agriculture sociétaire constitue une réelle **opportunité humaine et économique pour les jeunes candidats à l'installation.**



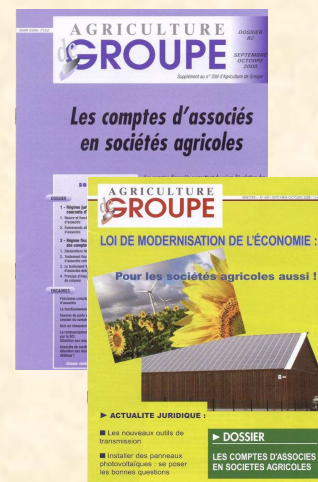
GAEC & SOCIÉTÉS

est une association nationale fondée par la profession agricole. Elle a pour objectif le développement de l'agriculture de groupe.

Pour mieux connaître le droit des sociétés

Parce que s'installer en société ne s'improvise pas !

- ▶ Édition d'une revue bimestrielle **Agriculture de Groupe** et son dossier thématique juridique, fiscal, social ou économique
- ▶ Publication de brochures, statuts-type commentés, guides pratiques spécialisés sur tous les types sociétaires



Pour mieux nous connaître ou commander des documents :
www.gaecetsocietes.org